

Me Georges GROUX

Notaire

51A Avenue de Thionville – 57140 WOIPPY

Tél : 03.87.33.22.02

ADJUDICATION FORCEE

A WOIPPY, 51A Avenue de Thionville

Le JEUDI 6 JUIN 2024 à 15 heures 00

Maître Georges **GROUX**, commis à cet effet, procédera à l'adjudication par voie d'exécution forcée, à l'extinction des feux de biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété sis à **MONTIGNY LES METZ (57950), 20 rue de l'Hôtel de Ville – 10 rue des Martyrs de la Résistance**,

Cadastré, Section 12 n°334/0020, lieudit « 10 rue des Martyrs de la Resist », pour une contenance de 10a 45ca.

Au 20 rue de l'Hôtel de Ville – 57950 MONTIGNY LES METZ

- LE LOT NUMERO SEIZE (16) :

Au 3ème étage, un appartement comprenant une entrée, un dégagement, un salon-séjour, deux chambres, une cuisine, une salle de bains et wc, un balcon

Les mille neuf cent quatre-vingts / cent millièmes (1980/100000) des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

- LE LOT NUMERO SOIXANTE-QUATORZE (74) :

Au sous-sol : un garage portant le n°14

Les trois cent quarante-huit / cent millièmes (348/100000) des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

Les informations sur les risques auxquels le bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques.

A la requête du :

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE « LE FLORIDE », à MONTIGNY LES METZ (57950), 20 rue de l'Hôtel de ville – 10 rue des Martyrs de la Résistance,

Contre :

Situation locative : occupé par le débiteur poursuivi

Mise à prix : QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €).

A ce prix s'ajoutent les frais notariés ainsi que les droits d'enregistrement payables comptant le jour de l'adjudication.

Conditions pour enchérir : virement préalable de QUATRE MILLE EUROS (4.000,00 €) entre les mains du notaire commis.

Délai de paiement quant au prix :

-le dépôt de garantie de QUATRE MILLE EUROS (4.000,00 €) comptant au moment de l'adjudication, les droits et frais d'enregistrement et d'acte en sus également payables ledit jour,

-le solde dans un délai de trois mois, sans intérêts, mais ensuite, en cas de retard, avec les intérêts au taux de 3,00% par mois de retard.

Visites : la visite des lieux se fera le MARDI 21 MAI 2024 à 11 heures 00.

L'adjudication a lieu dans le cadre de la procédure d'exécution forcée ordonnée par décision du Tribunal Judiciaire de METZ du 6 février 2020, complétée par une ordonnance du 10 mai 2021 (réf LI 57/19), ayant acquis force de chose jugée.

La mention d'exécution forcée a été inscrite au Livre Foncier de METZ, suivant dépôt en date du 12 février 2020.

Le cahier des charges et les actes de procédure sont déposés en l'Etude, où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation de la mise à prix et des conditions de l'adjudication, doivent à peine de déchéance, être produites au tribunal d'Exécution, au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication même doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite, soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier.

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus de faire valoir leurs droits par une inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Me GROUX